



# le Conseil *de la Cité*

C o m p t e - r e n d u • m a i 2 0 2 1 • N ° 1 5 1

**Le conseil municipal s'est réuni le 15 avril 2021, Grande salle Charles, sous la présidence de Madame Carole Dubois, Maire. Nous vous présentons ci-après le contenu des délibérations qui ont été votées par l'assemblée. Quant au compte-rendu intégral des débats, il peut être consulté en mairie, sur simple demande.**

**Étaient présents :** Mme DUBOIS, **Maire** • M. DASSONVAL, Mme MARGEZ, M. VERKEMPINCK, Mme MERLIN, M. WESTRELIN (jusqu'à 20h28), Mme MAUREAU, M. CARLIER, **Adjoints** • MM. ANDRIES, DANIEL, LELONG, Mmes MARLIERE, GOUILLARD, MM. CARON, LEGRAS, Mmes SAELEN, FONTAINE, COEUGNIET, MM. FEUTRY, GILLES, M. ANDRZEJEWSKI, Mme BRAY, M. FLAJOLLET, Mmes DESQUIREZ, CREMAUX, MM. BAILLEUL, EVRARD, **Conseillers Municipaux.**

**Étaient excusés et représentés :** Mmes DELANOY, ZAGLIO, M. WESTRELIN (à partir de 20h28).

Le compte-rendu de conseil municipal du 22 février 2021 a été approuvé à l'unanimité.

## *Délibérations budgétaires Ville*

---

### **01) Approbation des comptes de gestion 2020 établis par M. François PIECZEK, SGC Lillers, ayant exercé du 01/01/2020 au 03/01/2021 et par M. Patrick THIERY, SGC Lillers, ayant exercé du 04/01/2021 au 12/02/2021 (budget principal ville, pompes funèbres, camping municipal, lotissement ZA RD943, lotissement ARMADA rue Philiomel)**

Le Conseil,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par M. François PIECZEK et M. Patrick THIERY, SGC Lillers, accompagnés des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le SGC Lillers a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes (pompes funèbres, camping, lotissement ZA RD 943, lotissement ARMADA rue Philiomel),

Les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 pour la ville, les pompes funèbres, le camping, le lotissement ZA RD 943 et le lotissement ARMADA rue Philiomel, par M. François PIECZEK et M. Patrick THIERY n'appelant ni observations, ni réserves de sa part, Madame le Maire propose au conseil municipal de les approuver.

**→ Voté à l'unanimité**

Délibérations budgétaires Ville • (suite)

## 02a) Compte administratif 2020 – Ville

Monsieur Michel DASSONVAL, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, présente le compte administratif 2020 - budget ville, dressé par Madame le Maire, dont voici la balance générale :

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 680 033,19		2 680 033,19
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 841 030,10		6 841 030,10
014	Atténuations de produits	6 599,00		6 599,00
65	Autres charges de gestion courante	2 290 566,88		2 290 566,88
66	Charges financières	246 194,77	0,00	246 194,77
67	Charges exceptionnelles	6 952,54	87 718,76	97 671,30
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	398 522,93	398 522,93
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>12 074 376,48</b>	<b>496 241,69</b>	<b>12 560 618,17</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	994 213,11	0,00	994 213,11
	Total des opérations d'équipement	158 582,22		158 582,22
19	Neutre/ et régul. d'opérations (5)		39 477,26	39 477,26
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	36 926,88	0,00	36 926,88
21	Immobilisations corporelles (6)	538 678,02	12 265,70	550 943,72
23	Immobilisations en cours (5)	207 469,81	0,00	207 469,81
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>1 935 860,04</b>	<b>51 742,96</b>	<b>1 987 603,00</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	162 850,07		162 850,07
70	Produits services, domaine et ventes div	185 822,38		185 822,38
72	Production immobilisée		12 265,70	12 265,70
73	Impôts et taxes	7 183 701,29		7 183 701,29
74	Dotations et participations	4 270 260,27		4 270 260,27
75	Autres produits de gestion courante	47 250,21	0,00	47 250,21
76	Produits financiers	5,40	0,00	5,40
77	Produits exceptionnels	283 132,35	39 477,26	322 609,61
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>12 133 021,97</b>	<b>51 742,96</b>	<b>12 184 764,93</b>
<b>Pour information</b>				<b>962 892,38</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	183 436,09	0,00	183 436,09
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	207 230,96		207 230,96
13	Subventions d'investissement	189 539,16	0,00	189 539,16
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	140,00	0,00	140,00
19	Neutre/ et régul. d'opérations		241,50	241,50
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	87 477,26	87 477,26
28	Amortissement des immobilisations		398 522,93	398 522,93
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>580 346,21</b>	<b>486 241,69</b>	<b>1 066 587,90</b>
<b>Pour information</b>				<b>751 219,04</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

→ Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité (28 voix), le compte administratif 2020 de la Ville

Délibérations budgétaires Ville • Comptes administratifs 2020 (suite)

## 02b) Compte administratif 2020 – Pompes Funèbres

Monsieur Michel DASSONVAL, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, présente le compte administratif 2020 - budget pompes funèbres, dressé par Madame le Maire, dont voici la balance générale :

1 – MANDATS ÉMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
67	Charges exceptionnelles	41,67	0,00	41,67
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>41,67</b>	<b>0,00</b>	<b>41,67</b>

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>62 095,42</b>
--	------------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>62 137,09</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes produits fabriqués, prestations	16 572,33		16 572,33
75	Autres produits de gestion courante	0,58		0,58
	<b>Recettes d'exploitation – Total</b>	<b>16 572,91</b>	<b>0,00</b>	<b>16 572,91</b>

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>16 572,91</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

→ Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité (28 voix), le compte administratif 2020 du budget pompes funèbres

Délibérations budgétaires Ville • Comptes administratifs 2020 (suite)

## 02c) Compte administratif 2020 – Camping Municipal

Monsieur Michel DASSONVAL, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, présente le compte administratif 2020 - budget camping municipal, dressé par Madame le Maire, dont voici la balance générale :

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
66	Charges financières	-294,48	0,00	-294,48
68	Dot. Amortist, dépréciat <sup>n</sup> , provisions	0,00	5 908,00	5 908,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>-294,48</b>	<b>5 908,00</b>	<b>5 613,52</b>

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>5 613,52</b>
---	-----------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	12 811,59	12 811,59
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>12 811,59</b>	<b>12 811,59</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1</b>	<b>87 796,73</b>
--	------------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE</b>	<b>100 608,32</b>
--	-------------------

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes produits fabriqués, prestations	76 965,82		76 965,82
75	Autres produits de gestion courante	0,03		0,03
77	Produits exceptionnels	0,00	12 811,59	12 811,59
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>76 965,85</b>	<b>12 811,59</b>	<b>89 777,44</b>

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>13 686,82</b>
---	------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>103 464,26</b>
---	-------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>5 908,00</b>	<b>5 908,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 908,00</b>
---	-----------------

→ Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité (28 voix), le compte administratif 2020 du budget camping

Délibérations budgétaires Ville • Comptes administratifs 2020 (suite)

## 02d) Compte administratif 2020 – Lotissement ZA RD 943

Monsieur Michel DASSONVAL, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, présente le compte administratif 2020 - budget Lotissement ZA RD943, dressé par Madame le Maire, dont voici la balance générale :

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
65	Autres charges de gestion courante	0,20		0,20
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		248 407,83	248 407,83
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>0,20</b>	<b>248 407,83</b>	<b>248 408,03</b>
<b>Pour information</b>				<b>406 346,88</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits services, domaine et ventes div	82 224,00		82 224,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>82 224,00</b>	<b>0,00</b>	<b>82 224,00</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
3...	Stocks	0,00	248 407,83	248 407,83
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>248 407,83</b>	<b>248 407,83</b>
<b>Pour information</b>				<b>559 356,61</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

→ Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité (28 voix), le compte administratif 2020 du budget Lotissement ZA RD 943

Délibérations budgétaires Ville • Comptes administratifs 2020 (suite)

## 02e) Compte administratif 2020 – Lotissement ARMADA Rue Philiomel

Monsieur Michel DASSONVAL, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, présente le compte administratif 2020 - budget Armada rue Philiomel, dressé par Madame le Maire, dont voici la balance générale :

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)				
	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		698 358,97	698 358,97
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>698 358,97</b>	<b>698 358,97</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

  

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
3...	Stocks	0,00	657 558,97	657 558,97
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>657 558,97</b>	<b>657 558,97</b>
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

  

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)				
	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits services, domaine et ventes div	40 800,00		40 800,00
71	Production stockée (ou déstockage)		657 558,97	657 558,97
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>40 800,00</b>	<b>657 558,97</b>	<b>698 358,97</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				193 393,56

  

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
3...	Stocks	0,00	698 358,97	698 358,97
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>698 358,97</b>	<b>698 358,97</b>
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				59 295,88

→ Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité (28 voix), le compte administratif 2020 du budget Lotissement Armada, rue Philiomel

Délibérations budgétaires Ville • (suite)

### **03a) Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - Budget principal ville de Lillers**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **615 455,58 €** et propose d'affecter ce résultat comme suit :

- Exécution du virement à la section d'investissement : 26 537,09 €
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) : 588 918,49 €.

**→ Voté à l'unanimité**

### **03b) Affectation du résultat d'exploitation 2020 - Budget annexe pompes funèbres**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de **45 564,18 €** et propose d'affecter ce résultat en déficit à reporter.

**→ Voté à l'unanimité**

### **03c) Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - Budget annexe lotissement ZA RD 943**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de **572 530,91 €** et propose d'affecter ce résultat en déficit à reporter.

**→ Voté à l'unanimité**

### **03d) Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - Budget annexe lotissement Armada rue Philiomel**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **193 393,56 €** et propose d'affecter ce résultat à l'excédent reporté.

**→ Voté à l'unanimité**

### **04) Fixation des taux d'imposition des deux taxes communales pour 2021**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de déterminer les taux d'imposition de fiscalité directe locale pour l'exercice 2021.

Madame le Maire précise à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des deux taxes directes locales (taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties).

Madame le Maire propose en conséquence aux membres du conseil municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2021 :

- Taxe sur le foncier bâti : 65.22% (dont 42.96% taux communal et 22.26% taux départemental)
- Taxe sur le foncier non bâti : 66.73%

**→ Voté à l'unanimité**



Délibérations budgétaires Ville • (suite)

## 05a) Budget primitif 2021 – Ville

Madame le Maire propose au conseil de procéder à l'examen, chapitre par chapitre, de chacune des sections du projet de budget primitif Ville. En voici la balance générale :

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 821 243,00		2 821 243,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 006 437,00		7 006 437,00
014	Atténuations de produits	7 700,00		7 700,00
65	Autres charges de gestion courante	2 995 630,00		2 995 630,00
66	Charges financières	246 219,05	0,00	246 219,05
67	Charges exceptionnelles	48 900,00	0,00	48 900,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	435 000,00	435 000,00
023	Virement à la section d'investissement		223 899,43	223 899,43
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>13 126 128,05</b>	<b>658 899,43</b>	<b>13 785 028,49</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>13 785 028,49</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1658 non budgétaires)	950 500,00	0,00	950 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	74 742,00	0,00	74 742,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	215 000,00	215 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 803 076,00	288 850,00	1 891 926,00
25	Immobilisations en cours (5)	1 016 868,00	115 350,00	1 132 218,00
27	Autres immobilisations financières	572 500,00	0,00	572 500,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>4 217 686,00</b>	<b>619 200,00</b>	<b>4 836 886,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>6 181,09</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 843 067,09</b>

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	23 100,00		23 100,00
70	Produits services, domaine et ventes div	240 650,00		240 650,00
72	Production immobilisée		379 900,00	379 900,00
73	Impôts et taxes	6 674 849,00		6 674 849,00
74	Dotations et participations	5 018 871,00		5 018 871,00
75	Autres produits de gestion courante	620 200,00	0,00	620 200,00
77	Produits exceptionnels	240 540,00	0,00	240 540,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>12 816 210,00</b>	<b>379 900,00</b>	<b>13 196 110,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>500 918,49</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>13 785 028,49</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	188 540,57	0,00	188 540,57
13	Subventions d'investissement	461 590,00	4 300,00	465 890,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1658 non budgétaires)	2 370 500,00	0,00	2 370 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	215 000,00	215 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	20 000,00	20 000,00
27	Autres immobilisations financières	807 700,00	0,00	807 700,00
28	Amortissement des immobilisations		435 000,00	435 000,00
021	Virement de la sect <sup>re</sup> de fonctionnement		223 899,43	223 899,43
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00		80 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>3 918 330,57</b>	<b>898 199,43</b>	<b>4 816 530,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>26 537,09</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 843 067,09</b>

→ **Voté à l'unanimité**

Délibérations budgétaires Ville • Budget primitif (suite)

## 05b) Budget primitif 2021 – Pompes funèbres

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget annexe des Pompes funèbres dont voici la balance générale :

### 1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	30 000,00		30 000,00
65	Autres charges de gestion courante	310,00		310,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>30 810,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 810,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>45 564,18</b>
---	------------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>76 374,18</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

### 2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes produits fabriqués, prestations	76 374,18		76 374,18
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>76 374,18</b>	<b>0,00</b>	<b>76 374,18</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>76 374,18</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

→ **Voté à l'unanimité**

Délibérations budgétaires Ville • Budget primitif (suite)

## 05c) Budget primitif 2021 – Lotissement ZA RD 943

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget annexe relatif à la ZA de la RD943 dont voici la balance générale :

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Dépenses de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	572 530,91
------------------------------------	------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	572 530,91
---	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1058 non budgétaire)	807 764,64	0,00	807 764,64
	Dépenses d'investissement – Total	807 764,64	0,00	807 764,64

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	807 764,64
--	------------

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
75	Autres produits de gestion courants	572 530,91	0,00	572 530,91
	Recettes de fonctionnement – Total	572 530,91	0,00	572 530,91

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	572 530,91
---	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	807 764,64
---	------------

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
----------------------------	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	807 764,64
--	------------

→ Voté à l'unanimité

Délibérations budgétaires Ville • Budget primitif (suite)

## 05d) Budget primitif 2021 – Lotissement ARMADA rue Philiomel

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget annexe relatif au lotissement Armada dont voici la balance générale :

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	193 393,58		193 393,58
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		900 000,00	900 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>193 393,58</b>	<b>900 000,00</b>	<b>1 093 393,58</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 093 393,58</b>
--	---------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
23	Immobilisations en cours (6)	100 095,88	0,00	100 095,88
3...	Stocks	0,00	900 000,00	900 000,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>100 095,88</b>	<b>900 000,00</b>	<b>1 000 095,88</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 000 095,88</b>
---	---------------------

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	193 393,58		193 393,58
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		900 000,00	900 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>193 393,58</b>	<b>900 000,00</b>	<b>1 093 393,58</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 093 393,58</b>
--	---------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
23	Immobilisations en cours (6)	100 095,88	0,00	100 095,88
3...	Stocks	0,00	900 000,00	900 000,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>100 095,88</b>	<b>900 000,00</b>	<b>1 000 095,88</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 000 095,88</b>
---	---------------------

→ **Voté à l'unanimité**

Délibérations budgétaires Ville • (suite)

## 06) Budget annexe lotissement Zone RD 943 : dissolution du budget annexe

Considérant que le budget annexe « lotissement zone RD 943 » a été créé par délibération en date du 21 mai 2007 afin de répondre à une création d'un lotissement, Considérant que tous les lots ont été vendus,

Madame le Maire propose au Conseil municipal :

- de procéder à la dissolution du budget annexe « lotissement Zone RD 943 » au 31 décembre 2021 ;
- d'affecter les résultats de la manière suivante :
  - Remboursement de l'avance au budget principal de la commune d'un montant de 807 764,64 €
    - un mandat de dépenses sera émis au compte 168741 sur le budget annexe du lotissement Zone RD 943,
    - un titre de recettes sera émis au compte 27638 sur le budget principal de la commune.
  - Prise en charge du déficit de fonctionnement du budget annexe lotissement Zone RD 943 d'un montant de 572 530,91 €
    - un titre de recettes sera émis au compte 7552 sur le budget annexe du lotissement Zone RD 943,
    - un mandat de dépenses sera émis au compte 6521 sur le budget principal de la commune.
- d'informer les services fiscaux de la dissolution de ce budget soumis au régime de la TVA.
- de prévoir les crédits nécessaires sur le budget principal de la commune et sur le budget annexe « lotissement Zone RD 943 ».

→ **Voté à l'unanimité**

## 07) Subventions 2021 aux associations et sociétés locales

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le montant des subventions aux associations et sociétés locales accordées par la commune au titre de l'exercice 2021 et propose au conseil d'adopter les propositions suivantes :

<b><u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>	<b><u>120.363</u></b>
Les Archers de St Sébastien	1.441
A.S.L. Natation	11.003
ASL Pétanque Club du Mensecq	3.541
Badminton les Fous du volant	847
Basket club lillérois	13.084
C.C.M.L.	3.564
C.C.M.L. (convention)	1.895
Football club de Lillers	17.191
Judo Club Lillérois	6.342
La Plume Lilléroise Javelot	1.958
Live Danse	120
Rallye sport 2000	155
Tennis Club de Lillers	1.016
Volley Lillers	3.518

**Délibérations budgétaires Ville • Subventions 2021 aux associations et sociétés locales (suite)**

Yoga 100% pour moi	122
Amicale des Donneurs de Sang Lillérois	400
Donneurs de Sang Ham/Manqueville	104
En avant les cheveux d'argent	121
Mouvement National "Vie Libre"	115
Restaurants du Cœur	141
Secours Populaire Français	1.083
Club des Handicapés UDMH	477
A.P.E.I. Les Papillons blancs	141
Sté de Chasse de Rieux	153
Sté de Chasse Hurionville	153
Sté de Chasse de la Flandrie	153
Sté de Chasse du Nord-Ouest	153
APE Les Sources	120
APEL École St Joseph	124
Les p'tits loups d'Hurionville	120
Comité de Gestion Lycée A. France	4.488
DDEN	192
Comité de liaison Sociétés Patriotiques	401
1095 <sup>ème</sup> Section des Médailleurs Militaires	212
Souvenir Français	210
U.A.C.V.G.	289
Club Féminin du Lillérois	573
FLJEP Sports et Culture	3.605
La Joyeuse Troupe Production (LJT Production)	500
Sté Colombophile "La Revanche" d'Hurionville	153
Club Scientifique et Radioamateurs d'Artois-Lys	124
Union des Radios Clubs (URC)	120
La Scyrendale	120
Amicale du Personnel Communal	3.144
Amicale des Anciens d'Hurionville	952
Club des Amis Réunis	148
Foyer de l'amitié de Rieux	1.010
Comité de Jumelage	2.935
Ecritoire d'Artois	120
Club d'histoire de Lillers	120
Les amis du patrimoine	120
AAEEMMF	285
ALJ	3.608
Fanfare de Rieux	5.625
Harmonie Fanien	20.343
Jeunesses Musicales de France	121
NIF NAF (Ni Fée, Ni Affaires)	1.000

Délibérations budgétaires Ville • Subventions 2021 aux associations et sociétés locales (suite)

L'Atelier de Camille	120
Les amis de la Galerie César	144
Loisirs, Créations du Lillérois	226

→ **Ont voté pour** : 27 élus

→ **N'ont pas pris part au vote (en leur qualité de présidente et vice-présidente d'associations)** : Mme Margez et Mme Crémaux

## 08) Modifications du tableau des emplois

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les modifications suivantes au tableau des emplois de la collectivité:

Au 1<sup>er</sup> mai 2021 :

- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet ;
- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif, à temps complet ;
- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif, à 25/35<sup>ème</sup> ;
- Suppression d'un poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine Principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet ;
- Suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet ;
- Suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation, à 25/35<sup>ème</sup> ;
- Suppression d'un poste d'ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet ;
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet ;
- Suppression de deux postes d'Adjoints Techniques Principaux de 2<sup>ème</sup> classe, à 28/35<sup>ème</sup> ;
- Suppression de quatre postes d'Adjoints Techniques, à 28/35<sup>ème</sup> ;
- Suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps complet ;
- Suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à 2/20<sup>ème</sup> ;
- Suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à 4,5/20<sup>ème</sup> ;
- Suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à 7,5/20<sup>ème</sup> ;
- Suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à 13,5/20<sup>ème</sup> ;
- Création d'un poste d'Ingénieur Territorial, à temps complet.

→ **Voté à l'unanimité**

## 09) Recrutement d'un conseiller numérique

La crise sanitaire a mis en lumière l'importance particulière des outils numériques.

Dans le cadre de « France Relance », une mobilisation historique a lieu en faveur de l'inclusion numérique dont le déploiement et le financement de 4 000 postes de conseillers numériques sur le territoire auprès des collectivités territoriales. Le but est de combler le déficit constaté de professionnels de l'accompagnement au numérique et d'offrir à tous des dispositifs d'accompagnement pour favoriser la montée en compétences des publics.

Le financement est alloué sous forme d'une subvention d'un montant de 50 000 euros sur 24 mois et la prise en charge à 100% des frais de formation, ce qui permet de rémunérer le conseiller à hauteur du SMIC.

Un appel à manifestation d'intérêt est mis en place. Il est opéré par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Délibérations budgétaires Ville • **Recrutement d'un conseiller numérique (suite)**

Un projet partenarial a vu le jour entre la médiathèque et le CCAS afin de se positionner pour l'accueil d'un conseiller numérique à temps complet ventilé sur ces deux services :

- En médiathèque, les missions du conseiller numérique consisteront à mettre en place des ateliers collectifs de formation à la fois de découverte des outils (prise en main de l'équipement informatique : ordinateurs, tablettes, liseuses, smartphone...) mais également de découvertes des enjeux qui sont très divers (utiliser le portail de la médiathèque municipale et accéder à la BNR, savoir réaliser des démarches administratives en ligne, créer sa boîte mail, naviguer sur internet, vérifier ses sources, protéger ses données personnelles etc...). L'équipe de la médiathèque est fortement sollicitée sur les plages d'ouverture au public pour accompagner les adhérents qui utilisent les postes informatiques, et n'est pas toujours en capacité de répondre à la demande. Bénéficier d'un poste sur ces missions pour mettre en place des ateliers de formation et mener le public à l'autonomie serait très porteur.
- Au CCAS, des actions autour de la lutte contre la fracture numérique pour les seniors sont d'ores et déjà en place. Actuellement un agent en service civique propose des séances d'information collectives et également de formation sur l'utilisation des outils informatiques à destination des seniors. De plus une borne informatique pour la réalisation de démarches en ligne est installée au CCAS (pour les seniors et autres usagers). L'idée est donc de pérenniser et de développer ces actions en bénéficiant d'un agent "référent" numérique. La mission principale du conseiller numérique au CCAS sera donc de favoriser l'accès aux droits des personnes retraitées tout en favorisant l'inclusion sociale par le numérique.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ces propositions, qui ont recueilli un avis unanimement favorable par les membres du Comité Technique en date du 30 mars 2021.

→ **Voté à l'unanimité**

## **10) Financement d'un matériel pour compenser le handicap d'un agent**

Madame le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le financement d'une aide matérielle pour un agent titulaire de la collectivité, reconnu travailleur handicapé, qui a pu bénéficier d'un accompagnement de Cap Emploi dans le cadre d'un aménagement de son poste de travail, en lien avec son handicap.

En effet, l'agent a pu obtenir des prothèses auditives et un Roger Pen pour lesquels une demande d'aide auprès du FIPHFP est possible afin d'obtenir un remboursement de ce matériel :

- Concernant le Roger Pen, la facture sera établie au nom de la collectivité. Ce matériel a un coût de 990 €. Une fois la facture mandatée, la demande d'aide auprès du FIPHFP sera possible, et la collectivité pourra se voir rembourser la somme avancée ;
- Concernant les prothèses auditives, la facture sera établie au nom de l'agent qui bénéficiera de la part Sécurité Sociale et de la part Mutuelle. Le reste à charge qui est de 1 500 euros va être avancé par l'agent au prothésiste. Toutefois, le FIPHFP ne rembourse les aides que sur le compte de la collectivité. Aussi, la somme qui sera perçue au titre du remboursement des prothèses auditives devra être entièrement reversée à l'agent.

→ **Voté à l'unanimité**



Délibérations budgétaires Ville • (suite)

## 11) Apprentissage

Madame le Maire rappelle que l'apprentissage est une formation en alternance, permettant d'acquérir des connaissances théoriques dans un domaine et de les mettre en application dans une administration ou une entreprise. Cette formation est sanctionnée par une qualification, un diplôme ou un titre. La personne, recrutée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, est rémunérée par la collectivité, conformément à un barème variable selon l'âge de l'intéressé(e) et le niveau de diplôme préparé. Ce dispositif s'accompagne d'aides financières et d'exonération de charges. La collectivité qui souhaite recruter un apprenti a l'obligation de désigner, parmi le personnel, un maître d'apprentissage, qui aura pour missions de contribuer à l'acquisition, par l'apprenti, des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou diplôme préparé.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de poursuivre, à la rentrée de septembre 2021, la politique d'apprentissage engagée au sein de la Collectivité en :

- recrutant, dans le cadre d'un apprentissage aménagé, un jeune homme au restaurant municipal (préparation CAP Cuisine) ;
- recrutant une jeune fille au Service des affaires scolaires (préparation CAP Petite Enfance) ;
- renouvelant, pour une troisième année, le contrat d'apprentissage, d'une jeune fille au Service affaires scolaires (préparation CAP Petite Enfance).

→ **Voté à l'unanimité**

## 12) Prestation de mise sous pli de la propagande électorale - Création de postes d'agents vacataires

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que dans le cadre des prochaines élections, sera instituée à Lillers une commission chargée de procéder à la mise sous pli de la propagande électorale remise par les candidats dans les délais fixés par arrêté préfectoral.

Pour ce faire, une dotation sera allouée à la Commune pour couvrir les dépenses liées à ces opérations de mise sous pli ; dotation calculée en fonction du nombre d'électeurs inscrits au niveau de la circonscription électorale et en fonction du nombre de tours de scrutin.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal, pour réaliser ces opérations de mise sous pli, de créer 20 postes d'agents vacataires.

→ **Voté à l'unanimité**

## 13) Appel à projet du Département du Pas-de-Calais pour la modernisation de services aux habitants en quartier prioritaire

Le Département du Pas de Calais souhaitant contribuer à la réussite éducative des enfants du Pas-de-Calais, accompagne les collectivités dans les projets favorisant les apprentissages et le bien-être des enfants à l'école.

La ville de Lillers sollicite une aide du Département dans le cadre de l'appel à projet, modernisation de l'offre de service offerte aux habitants en quartier prioritaire pour l'embellissement de l'école Prévert située en quartier prioritaire.

Les travaux consistent à la réfection de 6 classes en peinture et revêtement de sol.

***Délibérations générales Ville* • Appel à projets du Département du Pas-de-Calais  
Modernisation de services aux habitants en quartier prioritaire (suite)**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à :

- Déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de cet appel à projet, sur la base du montant global de 16 158 €.
- Solliciter l'aide de tout partenaire potentiel, au titre des crédits spécifiques et de droit commun.
- Signer tous les actes, marchés publics et pièces nécessaires à sa mise en œuvre.
- Engager à prendre en charge la part résiduelle restante au maître d'ouvrage et inscrire les crédits nécessaires au budget principal de l'exercice 2021.

→ **Voté à l'unanimité**

**14) Acceptation de la subvention départementale au titre de l'appel à projet « modernisation de l'offre de service offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » 2020 pour le projet de « travaux d'urgence à l'école Jacques Prévert »**

Le Conseil Départemental, principal acteur territorial des solidarités humaines, s'engage quotidiennement aux côtés des habitants pour améliorer leur cadre de vie et apporter une réponse de proximité à leurs besoins.

Ainsi, et dans cette perspective, le Conseil Départemental a renouvelé pour l'année 2020 le dispositif relatif à la modernisation de l'offre de service offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active.

La Ville de Lillers a souhaité s'inscrire dans cette dynamique en sollicitant l'aide du département pour un projet de réalisation de travaux urgents à l'école Jacques Prévert.

À cette fin, une subvention d'un montant de 30 000,00 € a été octroyée à la commune de Lillers par délibération du conseil départemental en date du 2 novembre 2020.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- D'accepter la subvention départementale au titre de l'appel à projet « modernisation de l'offre de service offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » 2020 pour le projet de « travaux d'urgence à l'école Jacques Prévert »
- De l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

→ **Voté à l'unanimité**

## ***Délibérations générales Agglomération***

---

### **01) Pacte de gouvernance – Avis du Conseil Municipal**

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a créé un article L.5211-11-2 du CGCT qui prévoit l'obligation pour le Président de l'EPCI à fiscalité propre, d'inscrire à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

***Délibérations générales Agglomération* • Pacte de gouvernance,  
avis du conseil municipal (suite)**

Ce débat doit avoir lieu notamment après chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Le pacte de gouvernance est un document cadre qui définit les relations entre les communes et la Communauté d'agglomération, décrit les différentes instances et expose les engagements pris par l'EPCI et les communes sur la manière de décider ensemble.

Le territoire de la Communauté d'agglomération ayant été « découpé » en 4 secteurs géographiques, 12 réunions des Maires ont ainsi été organisées dans l'ensemble de ces secteurs pour l'élaboration collective de ce document.

Partant d'un diagnostic de la situation, des principes fondateurs d'une nouvelle gouvernance ont été établis puis traduits au travers des instances de gouvernance afin de garder un lien étroit entre les Maires (et leurs équipes) et l'Intercommunalité. Ainsi, les décisions correspondent à la réalité des besoins de la population.

Selon les dispositions de la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et par dérogation au dernier alinéa du I de l'article L. 5211-11-2, si le Conseil communautaire est favorable à sa mise en œuvre, ce pacte doit être adopté dans un délai d'un an à compter du second tour de l'élection des conseillers municipaux et communautaires.

Dans ce cadre, par délibération du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR) a approuvé, après en avoir débattu, l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et la CABBALR.

Les membres du Conseil municipal sont invités à rendre un avis sur le projet de Pacte de gouvernance qui a été présenté lors de la commission « environnement, culture, administration générale » du 06 avril 2021.

**→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable.**

## *Délibérations générales Ville*

---

### **01) Acceptation Don du Comité d'échanges internationaux du Lillérois**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'opération « un arbre, une vie » initiée par le Comité de Jumelage, en soutien aux actions environnementales engagées par les communes de Lillers et de Marsberg, la ville de Lillers a fait l'objet d'un don d'un montant de 1.500 € émanant du Comité d'échanges internationaux du Lillérois.

A ce titre, une action de plantation d'arbres en ville a été réalisée le 27 février 2021.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le don provenant du Comité d'échanges internationaux du Lillérois.

**→ Voté à l'unanimité**

Délibérations générales Ville • (suite)

## 02) Modifications au Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Madame le Maire rappelle que le Règlement Intérieur du Conseil Municipal qui a été adopté lors de la séance du 17 décembre 2020 nécessite la modification des articles suivants :

- **l'article 2** précise que toute convocation faite par le maire indique les questions portées à l'ordre du jour. Or, l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit pour les communes de 3 500 habitants et plus, qu'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit également être adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal. Madame le Maire explique que cette disposition est bien appliquée localement mais il convient de la mentionner au règlement intérieur du conseil municipal.

- **l'article 4** reprend pour les élus, les règles d'accès aux dossiers prévues par les articles L.2121-13 et L.2121-13-1 du CGCT. Un paragraphe reprenant les dispositions de l'article L.2121-26 du CGCT a été ajouté sur l'accès aux documents administratifs des personnes physiques ou morales qui ne peut s'adresser aux élus que lorsqu'ils agissent à titre individuel. Cet article n'a donc pas à figurer au Règlement Intérieur.

- **l'article 5** fixe à 48h au moins le délai de dépôt des questions orales au maire. Or, la jurisprudence a estimé qu'un délai de 48h n'est justifié que lorsque des contraintes d'organisation des réunions du conseil municipal existent. Madame le Maire propose à l'assemblée d'accepter un délai de 24h avant la séance du conseil municipal pour adresser au maire le texte des questions orales.

- **l'article 9** indique que la création d'une commission consultative des services publics locaux est rendue obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants. Conformément à l'article R.2151-4 du CGCT, la population à prendre en compte pour le règlement intérieur est la population municipale, soit 9931 habitants pour la commune de Lillers. Celle-ci étant inférieure à 10 000 habitants, le conseil municipal est donc libre de choisir de créer ou non cette commission consultative.

- **l'article 24** prévoit que le compte-rendu de la séance est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet. On peut également préciser que l'affichage de celui-ci doit être réalisé dans le délai d'une semaine (article L.2121-25 du CGCT).

- **l'article 27** expose que le droit d'expression de la minorité dans le bulletin d'information municipale appartient à chaque groupe constitué au sein de l'assemblée. Or, le droit d'expression appartient à chaque élu. Il peut être exercé collectivement par l'intermédiaire d'un groupe mais à condition que chacun des conseillers municipaux soit rattaché à un groupe. En conséquence, le conseiller municipal qui n'appartient plus à la majorité municipale en cours de mandat, continue de bénéficier de ce droit d'expression. La répartition de l'espace d'expression réservé aux conseillers n'appartenant pas à la majorité ainsi que les modalités de mise en page doivent être précisées par le règlement intérieur. Cet espace doit présenter un caractère suffisant et être équitablement réparti par groupe constitué.

Si l'espace permet à l'ensemble des élus de s'exprimer, il doit être fait une distinction entre les articles des membres de la majorité et ceux des élus de l'opposition. Le directeur de la publication doit, en effet, veiller à ce que l'espace réservé dans le bulletin d'information conformément à l'article L.2121-27-1 précité soit clairement identifié et utilisé pour l'expression des seuls conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

Le conseil municipal doit donc compléter l'article 27 pour déterminer la place réservée à l'expression des élus minoritaires (1/4 de page) pour le bulletin d'information municipale et les supports numériques de la commune.

**→ Adopté à l'unanimité**

## Communication de Madame le Maire

---

### « Vaccination : une progression discontinuée et des dynamiques très diverses à l'échelle du territoire et du Département »

La campagne de vaccination contre la covid-19, débutée en décembre 2020, constitue le levier majeur pour sortir de la crise sanitaire qui touche la France depuis plus d'un an. Seuls 4 % de la population du Pas-de-Calais ont reçu les deux doses nécessaires. Les taux d'incidence continuent de dépasser les 400 cas pour 100 000 habitants dans les 17 intercommunalités sur les 19 que compte le Département. Les disparités dans le déploiement de la vaccination continuent de se creuser entre les territoires à l'heure où de nombreux départements sont touchés de plein fouet par la 3<sup>ème</sup> vague épidémique et que le confinement s'est vu de nouveau généralisé.

Aux côtés d'autres maires de notre département du Pas-de-Calais et de présidents d'intercommunalités, j'ai co-signé une lettre ouverte au Président de la République, en date du 13 avril 2021, à l'initiative de l'association des maires du Pas-de-Calais. Cette lettre ouverte alerte sur la nette insuffisance des dotations permettant d'accélérer la couverture vaccinale. Est d'ailleurs annoncée pour la dernière semaine d'avril, une baisse drastique des dotations.

Aux côtés des professionnels et acteurs de la santé (les médecins, pharmaciens, infirmiers, laboratoires, vétérinaires...), les collectivités (communes, intercommunalités, départements et autres) doivent bénéficier d'informations et de données claires pour accompagner utilement dans la stratégie de vaccination.

A ce titre, pour jouer pleinement son rôle de solidarité en mettant à disposition les services et les équipements pour, y compris faciliter l'accès des personnes plus fragiles, la ville de Lillers a fait acte de candidature auprès de l'ARS pour intégrer le dispositif d'accueil d'un centre de vaccination au sein de la commune. La position de la ville, chef-lieu de canton, et les moyens dont elle dispose, notamment en capacité de lieux d'accueil et de mobilisation de personnels, en lien avec les professionnels de santé, sont de véritables atouts pour participer activement à l'effort collectif en faveur de la couverture vaccinale. Proposition a également été faite à l'ARS de pouvoir accueillir et de proposer à la population des actions, des journées « dépistage de la covid-19 ».

J'ai vivement souhaité que l'ARS porte un intérêt à notre demande qui a fait l'objet d'une réponse en ces termes :

*« Nous avons bien reçu votre proposition de mise à disposition d'un lieu de vaccination sur votre commune, qui a retenu toute notre attention.*

*Nous avons réceptionné de très nombreux projets en région Hauts-de-France, ce qui nous prouve une fois de plus l'engagement sans faille des municipalités en faveur de la santé de leurs administrés.*

*Au regard du grand nombre de volontaires et des pré-requis contraignants de la conservation du vaccin actuellement disponible, le Bio-NTech Pfizer, mais également l'annonce par Pfizer de fluctuations dans les livraisons ces prochaines semaines, toutes les initiatives qui nous sont parvenues n'ont pas pu être retenues à ce stade pour définir le maillage des centres du département, maillage arrêté par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais depuis le 20 janvier dernier.*

*A ce stade, votre projet n'est donc pas encore retenu. Nous l'avons cependant bien identifié et ne manquerons pas de revenir vers vous dès que nous aurons les éléments permettant de préciser les possibilités d'approvisionnement et de complément de maillage territorial. Nous travaillons également sur différentes modalités d'organisation qui permettront d'aller vers les patients qui ne peuvent pas, ou peu, se déplacer et vous recontacterons dans ce cadre.*

*Nous sommes bien conscients de la dynamique que vous insufflez sur votre commune et*

Communication de Madame le Maire • COVID 19, vaccination (suite)

*de votre souhait de participer aux objectifs sanitaires régionaux de la vaccination Covid 19 et vous réitérons notre volonté de poursuivre cette campagne grâce à vous dès que les conditions nous le permettront »*

## Réponse du Maire à la question orale posée par les élus du groupe “Lillers, c’est vous !”

**Question :** « Mme le Maire, lors du conseil municipal du 25 mars, vous nous avez communiqué l’achat de véhicule électrique pour les services techniques. A ce sujet, nous aimerions savoir où en est le projet d’installation de bornes de rechargement promis lors du précédent mandat ? ».

**Réponse :**

“ Parmi son parc de véhicules, la commune dispose en effet actuellement de deux véhicules propres, dont :

- Une clio hybride pour la direction des services techniques
- Une 208 tout électrique pour le service technique (le rechargement se fait au niveau des services techniques)

Le renouvellement du parc de véhicules sera orienté vers des véhicules électriques dès que cela sera possible et dès qu’un véhicule sera à remplacer. Le remplacement des véhicules de type tourisme et petit utilitaire de type Kangoo, Partner...) se fera en électrique. Quant aux gros utilitaires (Master, camion bennes...) ou poids lourds, la technologie électrique, comme vous le savez, n’est pas encore assez avancée pour permettre une acquisition « rentable ».

Concernant les bornes de recharge, la commune est en train de s’équiper, à la fois avec des installations par les services techniques municipaux mais encore par des installations via l’agglomération.

S’agissant des bornes à l’initiative de l’agglomération, celles-ci sont réparties au niveau de la piscine communautaire (1 borne déjà installée en mars 2021 de 22 A qui sera opérationnelle dans 2 à 3 semaines - système pass pass de la Région -) et prochainement au niveau de l’aire de covoiturage à la sortie de l’autoroute (dans le cadre de la future extension) puis à moyen terme au niveau de la gare (dans le cadre de la réflexion du pôle gare).

Par ailleurs, à l’initiative de la commune effectivement, une première borne sera installée place Jean Jaurès, au niveau du mat central (2 places seront matérialisées au sol pour 2 véhicules électriques). Elle aura une puissance de 32 A en triphasé, pour une charge rapide, permettant la recharge de 2 véhicules.

Le coût de l’acquisition est de 6.009 € TTC. La borne sera installée en régie par le service électricité de la commune. Nous sommes dans l’attente de l’ouverture du compteur par Enedis. La borne devrait être installée en septembre 2021. Le temps de charge possible sera de 2 H (pour permettre l’utilisation par plusieurs usagers) et géré par des jetons. Une fois le retour d’expérience de cette installation, la commune pourra étudier la poursuite de l’aménagement avec des bornes de recharge de véhicules électriques à d’autres endroits stratégiques. ”